



Juin 2006 - n°31

Journal d'information de  
l'Association pour la Défense  
de l'Environnement  
et la Maîtrise de  
l'Urbanisation à  
Brétigny-sur-Orge

ADEMUB

51 rue des Erables

91220 BRETIGNY

01 60 84 19 10

romecgeorges@neuf.fr

**5, 6, 7, 8 Octobre 2006**

**Troisième édition des Journées de la Nature et de  
l'Environnement de Brétigny-sur-Orge  
Salle Communale de Maison Neuve**

**Sommaire:**

**Clause et Plan Local  
d'Urbanisme:**

**Brèves**

**L'environnement dans  
le texte et à l'écran.**

Nées en 2002, les Journées de la Nature et de l'Environnement de Brétigny vivront cette année une troisième édition que l'on espère pleine de succès.

Cependant, mettre au point une telle manifestation ne se fait pas sans mal. Assurés du soutien logistique et technique de la municipalité de Brétigny, il nous a fallu contacter rapidement des exposants car les expériences passées nous ont montré l'importance pour chacun, associations ou organismes publics et privés, de programmer ses activités.

Gros travail également pour renouveler le contenu des Journées. Cette année, nous avons choisi de placer ce week-end sous le signe de l'eau, un bien vital et capital pour la vie humaine et dont la qualité, mais aussi parfois la quantité, deviennent inaccessibles à certaines populations.

Nous évoquerons également l'après-pétrole: quelles énergies, quels modes de vie, quels changements devront adopter nos sociétés occidentales face à ce qui se présente non seulement comme un défi, mais surtout comme une nécessité vitale pour notre planète.

Mais, si l'homme va devoir apprendre à se passer de pétrole, il ne pourra en revanche se passer de la biodiversité. En effet, en partant du constat inquiétant de la disparition des abeilles, insectes plus qu'utiles aux hommes depuis l'Égypte ancienne, les intervenants échangeront avec le public les inquiétudes que l'homme peut avoir face aux menaces qui pèsent sur un certain nombre d'espèce pourtant communes il y a peu.

Echanger, évoquer des solutions pour mieux comprendre les problématiques et les enjeux qui visent l'avenir de notre planète et de notre espèce humaine.

Les Journées de la Nature et de l'Environnement conservent donc leur rôle pédagogique auprès du grand public.

Les plus jeunes n'ont pas été oubliés: les écoliers de CE2, CM1 et CM2 des écoles brétignolaises seront accueillis le jeudi et le vendredi, en prélude au week-end grand public.

On retrouvera également une séance de cinéma ciblée « nature et environnement », des sorties de terrain, des diaporamas...

Il ne manquera plus qu'un élément pour une réussite totale... VOUS!

**ADEMUB**

association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF. DCL/0366 du 19 novembre 2002)

*Le bureau de l'ADEMUB*

**ADEMUB Infos n°31**

Directeur de la publication: Claude Romec. Rédacteurs: Jean Bret, Gilles Laurent, Claude Romec, Tahar Ourabah  
Mise en page: Gilles Laurent, Juin 2006. Tirage: 5000 ex.

La commission extra-municipale Clause/Bois Badeau où siège le président de l'ADEMUB avec 17 autres Brétignolais dont 3 élus, s'est réunie 5 fois dont, dernièrement, les 16 et 31 mai (dernière réunion).

Parmi les trois projets présentés par les équipes d'urbanistes, elle a donné la préférence au projet de l'équipe du cabinet JAM/Latitude Nord. Choix confirmé par la commission d'appel d'offres du 2 juin, décisionnaire officiel. Principales caractéristiques de ce projet : projet équilibré qui mêle les divers types de logements, articule les équipements avec les quartiers voisins et prévoit une large coulée verte, proche de la ville, reliant de manière continue la gare au plateau agricole à travers le nouveau quartier. Un projet souple qui permet d'adapter les réalisations au fil du temps, tout en proposant, dès les premières années, la mise en valeur de la maison des Sorbiers et de son jardin, ainsi que l'aménagement d'une grande partie du parc (coulée verte).

## Pouvait mieux faire

Ce projet est certes séduisant et évite les erreurs de l'urbanisme des années 60-70, celui des grands ensembles, et même de l'urbanisme sans relief encore couramment pratiqué aujourd'hui. Il présente cependant deux graves défauts qui sont inhérents à l'opération elle-même: trop de béton (1630 logements, zone d'activités de 5ha, nombreux équipements) au détriment des terres agricoles péri-urbaines et des espaces naturels, même s'il s'efforce de se conformer aux impératifs environnementaux et s'inscrit dans une politique de développement durable. En outre, en dépit de la proximité des transports collectifs et même s'il ménage des espaces aux circulations douces, il fait la part encore trop belle à l'automobile avec plusieurs routes traversant le site et, surtout, ce projet pharaonique de tunnel sous la voie de chemin de fer. Bref, ce ne sera pas la priorité à la verdure, mais plutôt au béton, même entouré de verdure. Dommage, car on avait là

l'occasion de faire une opération vraiment exemplaire, de bâtir un quartier du 21ème siècle aux dimensions raisonnables et préservant la qualité de vie.

## Une affaire menée tambour battant

Pendant ce temps, la Ville a bouclé le dossier de la ZAC (zone d'aménagement concerté). Pardon, **des** ZAC. Car il y aura deux ZAC : la ZAC des Sorbiers et la ZAC Clause/Bois Badeau. Il y en aura même une troisième ultérieurement : la ZAC des Cendrennes. Tout ça pour se conformer au phasage des réalisations qui s'échelonneront sur 15 ans.

Le Conseil municipal a été prié d'entériner à la va-vite la création des deux premières ZAC, parmi trente autres sujets à traiter à l'ordre du jour, le 10 mai dernier. En bonne démocratie une séance entière et solennelle du conseil municipal aurait dû être consacrée à ce projet qui représente tout de même un enjeu majeur pour le Brétigny des décennies à venir. Et, en plus, on attend encore le bilan de la concertation. Il est vrai qu'on était pressé.

Quant aux Brétignolais, il n'en ont rien su, n'auront pas accès au dossier, notamment à l'étude d'impact du projet sur l'environnement, pourtant fort intéressante et dont on peut espérer que les préconisations en matière d'environnement seront suivies. De plus, ils n'auront plus rien à dire, car d'enquête publique sur le projet Clause, il n'y aura pas. C'est ainsi depuis que la Loi a décidé que les ZAC entrent dans le lot commun. Dans la ZAC, ce sont en effet les règles du PLU (plan local d'urbanisme, qui remplacera le POS) qui s'appliquent désormais. C'est comme les poupées russes : les ZAC sont renfermées dans la poupée la plus grosse représentée par le PLU.

Dès juin, on devrait savoir rapidement quel zonage sera proposé pour les terrains Clause/Bois Badeau : zones à urbaniser bien entendu, plus ou moins denses

selon les secteurs. Il faudra ensuite attendre la fin de l'élaboration du PLU. Pour l'heure, le PLU en est presque arrivé à sa phase terminale. Nous avons eu connaissance des emplacements réservés (surfaces pour lesquelles s'exerce le droit de préemption de l'Etat ou de la commune et destinées généralement à la réalisation d'équipements publics), ainsi que des espaces boisés classés (EBC), sur lesquels l'ADEMUB s'apprête à donner un avis circonstancié.

Viendra ensuite l'enquête publique (probablement en janvier prochain), au cours de laquelle les Brétignolais seront appelés à donner leur avis à la fois sur les ZAC et sur le PLU dans son ensemble : sur les zonages et les règlements qui les accompagnent. L'ADEMUB fera alors connaître publiquement son point de vue sur ce document qui va modeler l'avenir de notre commune et qui ne doit, par conséquent, laisser personne indifférent.

## BREVES...

### Clause :

#### Cherchez la différence

Selon Yannick Lemeur, Directeur Général de la SORGEM, aménageur des terrains Clause, sa société a racheté les terrains Clause à l'Agglo pour 3,5M d'euros (4M TTC). Or, dans le budget de l'Agglo est prévu, pour le rachat de ces terrains, 1,5 M (HT ?) en 2006 et 1,5M(HT) en 2007. Il y a donc, à première vue, une différence de 500.000 euros. D'où vient cette différence ?

### Clause :

#### un peu de transparence SVP !

On nous sert fréquemment comme un Leitmotiv, pour justifier l'ampleur des constructions, la nécessité de l'équilibre économique de l'opération. Problème : essayez de trouver dans tous les documents d'information publiés par la mairie et dans tous les propos tenus aux réunions publiques le moindre chiffre sur le coût réel des études et des travaux et sur les recettes attendues. Ce dossier manque pour le moins de transparence.

## Orme : un jeu de poupées russes

### PLU: Des chiffres qui parlent

Le PLH (plan local de l'habitat) du Val d'Orge prévoit, pour les 10 ans à venir, la construction de 360 logements/an sur l'ensemble du territoire des 9 communes. Or, Brétigny, en termes de population, représente, avec ses 23.000 habitants environ le 1/6ème de l'Agglo. Cela veut dire que, selon le PLH, il faudrait construire à Brétigny 60-70 logements/an, soit 600-700 logements en 10 ans et 900-1000 logements en 15 ans.

Or, rien que le projet Clause prévoit d'en construire à lui seul 1630 en 10-15 ans. Chiffres auxquels s'ajoutent les quelque 1800 logements jugés nécessaires à la fois par les services de l'Etat et par les « experts » commis par la mairie, pour répondre, nous dit-on, à la demande de logements nouveaux. Cela fait en tout 3400 logements, soit quelque 8000 à 9000 habitants en plus. On est loin des 1000 logements du PLH. Quand on vous disait que Brétigny est d'ores et déjà devenue la réserve foncière de l'Agglo...

Et, avec ça, M. le Maire prétend, je ne sais par quel tour de passe-passe, qu'on atteindra seulement les 25 000 habitants en 2020. La réalité sera bien au-delà et se situera autour de 30.000. Bonjour les dégâts pour notre environnement et notre qualité de vie.

Brétigny est déjà une ville assez concentrée aux nombreux ensembles collectifs. Si, par malheur, le rêve de M. le Maire se réalise, on ne bétonnera pas seulement le Brétigny actuel, délesté de pas mal de ses espaces verts (vive la biodiversité !), mais aussi ces terres encore cultivées, comme l'Orme Fourmi par exemple, que la mairie refuse de classer en zone agricole et que la pression des promoteurs aurait vite fait de couvrir de cubes de béton. Et on nous dit partout qu'il faut absolument préserver les terres agricoles péri-urbaines...

### BREVES...

#### Handicapés :

#### appliquer la Loi du 11 février 2005

Cette loi rend obligatoire, dans les 10 ans, l'accessibilité des handicapés et personnes à mobilité réduite aux bâtiments, à la voirie, aux aménagements et espaces publics, aux transports. Les communes de plus de 5000 habitants doivent créer une commission pour l'accessibilité, composée notamment de représentants de la commune, d'associations d'usagers et de personnes handicapées. En outre, chaque commune concernée a l'obligation d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. L'Ademub a donc écrit, fin janvier, au maire de Brétigny pour lui demander si notre commune avait pris les dispositions pour répondre à ces obligations, et posé candidature pour faire partie de la commission pour l'accessibilité. Sans réponse à la mi-juin (5mois après).

#### Un plan liaisons douces à Brétigny

L'ADEMUB a été sollicitée par la mairie pour donner son point de vue sur un plan communal des liaisons douces (piétons et vélos). Plusieurs itinéraires cyclables nous ont été présentés. Nous avons fait connaître notre point de vue, proposé des modifications, demandé des itinéraires complémentaires, afin de favoriser le développement des déplacements à vélo dans notre ville et lutter ainsi contre la pollution et les émissions de gaz à effet de serre. Viendra, dans un second temps, au fur et à mesure des opportunités, la mise en œuvre. Nous serons très attentifs à cette mise en œuvre, afin d'éviter les quelques erreurs commises dans un passé récent.



*Vous souhaitez soutenir l'action de l'ADEMUB?*

*Rejoignez l'ADEMUB et remplissez le bon d'adhésion au dos. Vous recevrez les publications, vous serez tenus informés de l'avancement des dossiers. Vous pourrez également participer aux réunions d'information ou aux campagnes d'action si vous le souhaitez.*

*Les trois tarifs de cotisation annuelle (pour 2006):*

**16 euros**  
(simple)

**20 euros**  
(couple)

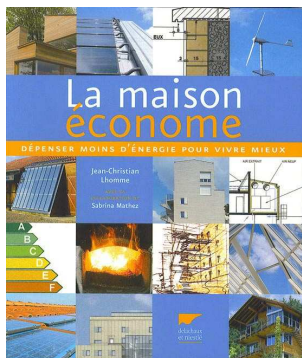
**8 euros**  
(étudiants,  
personnes en  
difficulté)

*Un reçu sera délivré pour permettre la déduction fiscale légale accordée aux associations de défense de l'environnement.*

## L'environnement, dans les lignes et à l'écran.

### Entre les lignes: La Maison Économe: consommer moins d'énergie pour vivre mieux.

Auteurs: Jean-Christian Lhomme, Sabrina Mathez Ed. Delachaux et Niestlé, octobre 2005.



A l'heure où chacun s'inquiète de l'augmentation des tarifs des énergies fossiles, les auteurs nous donnent quelques pistes pour faire décroître nos factures. Certes cela passe par des investissements (de mieux en mieux aidés par des crédits d'impôts): on ne peut que se réjouir quand on observe l'explosion des ventes et poses de chauffe-eau solaires en 2005. Dans ce petit guide facile d'accès, les différents détails techniques sont donnés pour les panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques, pompes à chaleur, géothermie, éoliennes... On apprend aussi à mieux choisir son électroménager grâce au classement « énergivore » des lave-linges, lave-vaisselle et autres... Enfin, le guide donne des pistes pour mieux intégrer l'économie d'énergie dans les programmes de constructions nouvelles. Des exemples sont pris en Europe de l'Est ou du Nord... De quoi inspirer fortement les promoteurs chargés du devenir des terrains Clause...

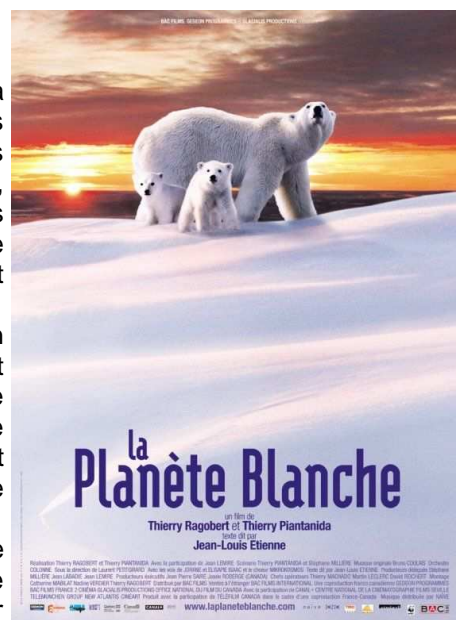
### À l'écran: La Planète blanche

Réal. Thierry Ragobert et Thierry Piantanida  
Fr. 2006

La Planète blanche, c'est l'Arctique. Un univers unique façonné par la glace et le vent, où chacun lutte pour sa survie. Durant 1h36, des images somptueuses mettent en scène, au rythme des saisons et des migrations, une faune riche et variée (phoques, licornes aquatiques, oiseaux plongeurs, méduses électriques, baleines boréales, ours blancs, loups arctiques, caribous, bœufs musqués...). Une faune menacée par le réchauffement climatique qui détruit inéluctablement leur environnement : toundra et banquise.

Le film nous montre l'écroulement de la banquise, la disparition progressive de cette vaste étendue d'eau gelée, principal élément régulateur du climat de notre hémisphère nord. Pour nous décrire cette menace, le commentaire, par la voix de Jean-Louis Etienne (scientifique et aventurier, familier de cette région du monde) se fait sobre et discret, laissant la place aux seuls véritables acteurs de ce film documentaire.

A voir impérativement pour prendre conscience de la perte inestimable que représenterait pour notre Planète la disparition de tant de richesses. Disparition annonciatrice de maux encore plus grands pour la planète et pour l'espèce humaine.



#### ADEMUB

Président: Claude ROMEC - 51 rue des Érables - 91 220 Brétigny

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

Code Postal:..... Ville:.....

tél:.....

J'adhère (ou renouvelle ma cotisation) à l'ADEMUB pour 2006

Ci-joint ma cotisation de ..... euros.

Signature:

(Chèque à l'ordre de l'ADEMUB, adressé à Claude ROMEC, président)